

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 5 février 2016

Plan de soutien à l'élevage français : le Gouvernement renforce les mesures de soutien aux éleveurs et les étend à d'autres secteurs en difficulté

Compte tenu de la persistance de la crise dans le secteur de l'élevage, le Gouvernement a annoncé le 26 janvier 2016, un renforcement des mesures conjoncturelles de soutien à l'élevage (décidées le 3 septembre 2015) et une extension de certaines mesures aux filières végétales qui rencontrent également des difficultés.

Les productions touchées par des problématiques sanitaires (fièvre catarrhale ovine notamment) ou climatiques (sécheresse 2015), seront également soutenues.

Les mesures gouvernementales susceptibles d'intéresser les agriculteurs du Jura sont les suivantes :

- ❖ **35 millions d'euros seront consacrés à indemniser** les éleveurs (31 millions d'euros) et les commerçants de bestiaux (4 millions d'euros) impactés par la FCO.
- ❖ **125 millions d'euros viendront compléter le Plan de Soutien à l'Élevage (PSE) :**
 - 50 millions d'euros de fonds d'allègement des charges (FAC)
 - 50 millions d'euros de prises en charge de cotisations sociales (MSA)
 - 25 millions d'euros pour prolonger l'année blanche jusqu'au 30 juin 2016 et l'étendre à d'autres filières de production également en difficulté (céréalières, notamment dans les zones les moins fertiles, et producteurs de légumes).
- ❖ **Des aides de trésorerie (ATR) vont être mises en place dans l'attente du paiement des aides de la PAC** pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les mesures de soutien à l'agriculture biologique ainsi que les aides couplées végétales et le paiement de l'assurance-récolte. Cela représente une avance de trésorerie d'environ 500 millions d'euros.

Des précisions sont attendues sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures, en vue de leur adaptation dans le département.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39

Pour mémoire, au dernier trimestre 2015, une première enveloppe de près de 561 000 € a été déléguée pour le Jura, au titre des aides à la trésorerie des exploitations agricoles les plus en difficultés (prise en charge d'intérêts bancaires). 186 demandes d'aides ont été déposées et instruites en fin d'année 2015. Les derniers paiements sont en cours.

Le préfet du Jura, Jacques QUASTANA présidera le vendredi 12 février 2016, une réunion de la cellule d'urgence Etat, destinée à préparer la déclinaison départementale de ces nouvelles mesures gouvernementales de soutien à l'élevage français.

Pour tout renseignement complémentaire, le service de l'économie agricole de la direction départementale des territoires (DDT) du Jura est joignable aux coordonnées suivantes :

DDT du Jura

Service de l'économie agricole

Rue du curé Marion BP 50356

39015 Lons le Saunier Cedex.

Tél. : 03.84.86.80.00

ddt-sea@jura.gouv.fr

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39